

SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2010

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la
municipalité de Saint-Ferdinand,
tenue le 20 décembre 2010, à 20 heures,
à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. COSODÉLO
2. Modification aux avantages sociaux
3. Travaux rang 2 Sud
4. Contrat « vidange des fosses septiques »
5. Présentation des comptes
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2010-12-350 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Dépôt d'une pétition adressée à la municipalité de Saint-Ferdinand et au Centre d'hébergement du Québec par la Coopérative de solidarité en développement local de Saint-Ferdinand concernant le bâtiment St-Julien.

2010-12-351 Modification aux avantages sociaux

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand veut inciter ses employés à respecter le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;

Attendu que certains équipements de sécurité sont propres à chaque individu et ne peuvent être achetés à l'avance, telles que les chaussures de protection;

Attendu que les employés n'ayant pas de contrat de travail doivent toutefois respecter les règles de sécurité et se procurer une paire de chaussures de protection selon le domaine de travail (voirie, environnement);

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accorder un remboursement d'un montant au prorata du nombre de mois travaillés dans une année pour une paire de chaussures de protection; 150\$ taxes incluses étant le montant maximum accordé pour un employé travaillant 12 mois dans une année et ce, à compter du 1^{er} novembre 2010. Adopté à l'unanimité des conseillers le maire n'ayant pas voté.

2010-12-352 Travaux 2^e Rang Sud

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le 2^e Rang Sud pour un montant subventionné de 12 485 \$, conformément aux exigences du ministère des

Transports et que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 2^e Rang Sud dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-12-353

Contrat pour la vidange des fosses septiques

Attendu que nous avons été en processus de soumission sur invitation pour la vidange de fosses septiques;

Attendu que nous avons reçu une soumission et qu'elle est conforme;

Soumissionnaire	Prix unitaire/fo sse	TPS	TVQ	Total
Sani Thetford 2000				
Catégorie no 1	65.00\$	3.25\$	5.11\$	73.36\$
Catégorie no 2	70.00\$	3.50\$	5.51\$	79.01\$
Catégorie no 3	70.00\$	3.50\$	5.51\$	79.01\$

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accorder le contrat pour la collecte et le transport des boues des installations septiques de la municipalité de Saint-Ferdinand, pour une période de 4 ans à partir de l'année 2011, à Sani Thetford 2000. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-12-354

Présentation des comptes

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de décembre 2010 tels que présentés pour un montant de 80 481.62 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 3 personnes présentes à la période de questions.

2010-12-355

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la séance soit levée à 20h15. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière